



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 octobre 2001
Français
Original: anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 13 a) de la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria

I. Introduction

1. Au paragraphe 13 a) de sa résolution 1343 (2001) du 7 mars 2001, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui fournir, six mois après la date de l'adoption de la résolution, une évaluation préliminaire des incidences économiques, humanitaires et sociales que pourraient avoir sur la population libérienne les mesures que le Conseil pourrait décider de prendre à la suite de l'enquête visée à l'alinéa c) du paragraphe 19 de la résolution dans l'un ou plusieurs des domaines faisant l'objet de l'enquête.

2. Aux paragraphes 5 à 7 de la même résolution, le Conseil a imposé des sanctions limitées au Libéria, comprenant : a) l'interdiction de la vente ou de la fourniture au Libéria d'armements et de matériels connexes; b) l'interdiction de l'importation à partir du Libéria de tous les diamants bruts, que ceux-ci soient ou non d'origine libérienne; et c) l'interdiction du voyage à l'étranger de hauts responsables du Gouvernement libérien et des forces armées libériennes et de leurs conjoints, ainsi que de toute autre personne identifiée par le Comité créé en application du paragraphe 14 de la même résolution.

II. Procédure et méthodologie

3. Cette évaluation préliminaire est fondée sur de nombreux entretiens, sur des observations faites sur place lors d'une mission au Libéria et sur des informations obtenues de représentants du Gouvernement libé-

rien, de citoyens libériens, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales.

4. L'objet du présent rapport est d'offrir au Conseil des informations supplémentaires sur les incidences que pourraient avoir les mesures qu'il déciderait de prendre contre le Libéria.

5. Compte tenu des débats qui ont précédé l'adoption de la résolution 1343 (2001) par le Conseil de sécurité et compte tenu aussi d'entretiens avec le Groupe d'experts créé en application du paragraphe 19 de la résolution, ainsi qu'avec d'autres interlocuteurs, l'évaluation porte essentiellement sur les domaines ci-après, concernant lesquels le Conseil pourrait envisager d'appliquer des sanctions :

- a) Production de bois;
- b) Production et exportation de caoutchouc;
- c) Registre libérien d'immatriculation de navires.

6. Pour effectuer l'évaluation, on a procédé de deux façons : en premier lieu, à l'aide d'informations disponibles provenant de sources très diverses, on a analysé, et repéré l'évolution de la situation économique, sociale et humanitaire de façon à préciser les conditions de vie au Libéria aujourd'hui. On dispose ainsi d'une information de référence sur les tendances préexistantes, à partir de laquelle mesurer les effets des mesures qui pourraient être prises à l'avenir.

7. Les informations sont tirées essentiellement de sources originales pour qu'il soit plus facile d'en vérifier la véracité, de définir les termes utilisés et de juger



de l'exactitude et du caractère complet des informations. S'il s'agissait de documents comptables provenant du Gouvernement libérien, ceux qui avaient établi les documents en question ont été interviewés. Si l'information provenait d'enquêtes, ceux qui avaient organisé les enquêtes ont été interviewés au sujet des méthodes utilisées. S'il s'agissait d'évaluations ou de projections, les hypothèses de base ont été passées en revue avec les auteurs des calculs.

8. En deuxième lieu, on a rassemblé des informations portant sur des secteurs particuliers – bois, caoutchouc et industrie maritime – au moyen d'interviews avec des chefs d'industrie, des représentants du Gouvernement et des membres du personnel des Nations Unies travaillant dans ces secteurs, et au moyen d'observations faites sur place. Pour chacun de ces secteurs, une analyse a ensuite été faite au sujet de l'emploi direct et indirect, du nombre de personnes que le secteur fait vivre et des recettes publiques qu'il produit.

III. Situation actuelle au Libéria

Situation économique et sociale

9. En 1980, le Libéria était l'un des pays les plus économiquement avancés de la région. Son produit intérieur brut (PIB) (par habitant) était de l'ordre de 485 dollars des États-Unis et l'espérance de vie à la naissance était de plus de 54 ans. Pour ces indicateurs, ces chiffres étaient parmi les plus élevés à l'époque en Afrique subsaharienne. Pendant les années qui ont précédé la guerre civile, l'activité économique dans le secteur structuré de l'économie était axée essentiellement sur la production et l'exportation de minerai de fer, de caoutchouc naturel, de bois et de certains produits agricoles, dont le café, le cacao et les produits du palmier. Le secteur traditionnel, de grandes dimensions, se consacrait essentiellement à l'agriculture de subsistance, à l'exploitation minière artisanale et à de petites activités commerciales.

10. La guerre civile (1989-1996) a ravagé l'économie, ce qui a eu des conséquences désastreuses sur la trame sociale du pays. L'exploitation de minerai de fer et la production de caoutchouc ont cessé au début du conflit. La production d'aliments et d'autres produits agricoles s'est effondrée, les habitants abandonnant les villages dans certaines régions les plus fertiles du pays. L'infrastructure physique et les bâti-

ments, dont les écoles, les hôpitaux, les usines et les maisons, ont été en grande partie détruits. Destructures et pillages ont également fait disparaître des actifs économiques tels que matériel et équipement. Les installations de services publics (électricité, eau et assainissement) ont été détruites et n'ont pas été réparées ou reconstruites.

11. Après la guerre civile, une activité économique limitée a redémarré, de même qu'un investissement interne modique, grâce essentiellement à la reprise de la production agricole. Par contre, la production de minerai de fer n'a jamais repris faute d'investissements qui auraient permis de remettre en état le matériel et les installations endommagés par la guerre. L'industrie du caoutchouc a été relancée en 1997, mais la production actuelle n'est que la moitié de celle d'avant la guerre civile. L'industrie du bois est la seule qui ait attiré d'importants investissements étrangers nouveaux.

12. Aujourd'hui, le Libéria est considéré par l'ONU comme l'un des pays les moins avancés du monde, en raison de son faible PIB par habitant (177 dollars en 2000, soit moins de la moitié de ce qu'il était dans les années 80), de l'absence de diversification économique et de ses très faibles chances d'un développement économique soutenu.

Emploi

13. Avant 1986, 30 % de la main-d'oeuvre libérienne étaient employés dans le secteur structuré. La moitié de ces personnes ont perdu leur emploi au cours des années 90. Aujourd'hui, le secteur structuré emploie environ 120 000 Libériens (soit 20 % de la population active), dont 57 000 sont des employés du secteur public. Le nombre de ces employés a doublé au cours des 10 dernières années, malgré la diminution du produit national brut (PNB). Les salaires nominaux des fonctionnaires sont en moyenne de 1 500 dollars libériens par mois (environ 27 dollars des États-Unis), mais les salaires réels sont plus faibles encore, en raison de retards de sept mois dans le versement des traitements, de réductions diverses et du prélèvement d'impôts officiels et non officiels.

14. L'extraction de minerai de fer était autrefois la principale activité économique du pays, comptant pour 25 % du PIB et employant entre 20 000 et 25 000 personnes. Cette activité a cessé lorsque la guerre a éclaté en 1986 et elle n'a jamais repris. Autrefois, l'extraction de diamants par dragage employait jusqu'à 60 000 Li-

bériens. Aujourd'hui, la recherche de l'or et du diamant ne se fait plus qu'à la main, occupant au maximum 6 000 mineurs et ne représentant pas plus de 3 % du PIB. Les prix que les mineurs peuvent obtenir de négociants à Monrovia pour leurs diamants bruts ont baissé de moitié depuis que l'ONU a imposé des sanctions en mai 2001, ce qui n'incite guère à entreprendre des activités d'extraction de diamants ou à investir dans ce secteur.

15. Depuis quelques années, en l'absence d'exploitation minière, c'est la production de caoutchouc qui constitue le secteur le plus important de l'économie du pays. Toutefois, les ventes de caoutchouc ne produisent encore qu'un peu plus de la moitié de ce qu'elles produisaient au début des années 80, c'est-à-dire 170 millions de dollars des États-Unis; en 2000, elles représentaient 14 % du PIB. Les six principaux producteurs de caoutchouc emploient environ 20 000 Libériens et fournissent plants, outils, services d'aide à la vente et services de vulgarisation à de petits exploitants, au nombre de 5 000 à 10 000. En moyenne, dans l'industrie du caoutchouc, un ouvrier gagne à peu près 2,5 dollars des États-Unis par jour.

16. Compte tenu de l'effondrement de l'industrie d'extraction de minerai de fer et compte tenu aussi des importants investissements étrangers qui ont été faits dans l'industrie du bois, depuis la guerre civile l'industrie du bois se place au deuxième rang dans l'économie libérienne. Vingt-six sociétés emploient maintenant à peu près 10 000 personnes; les exportations de bois ont produit environ 50 millions de dollars des États-Unis en 2000 et devraient produire 70 millions en 2001. La plus importante de ces sociétés, la plus moderne et la plus récente, la Oriental Timber Company (OTC), a investi 100 millions de dollars des États-Unis dans ses activités au Libéria depuis 1999 et elle a exporté à elle seule un peu plus de la moitié de tout le bois exporté pendant 2000. Elle emploie actuellement 2 500 Libériens.

17. Lançant la première opération de traitement du bois, qui est habituellement exporté sous sa forme brute, l'OTC se propose d'employer 1 500 Libériens de plus dans une usine de contreplaqué actuellement en construction dans le port de Buchanan. Le directeur de l'usine pense que la production commencera avant la fin de l'année. Il n'y a actuellement pas plus de 500 employés au total dans les 11 principales entreprises manufacturières de tous types dans le pays. Ainsi, l'usine de contreplaqué de l'OTC est, de loin,

l'investissement le plus important qui soit fait dans le secteur manufacturier.

Situation humanitaire

18. On estime que les taux de mortalité et l'espérance de vie n'ont pratiquement pas changé au cours des 20 dernières années au Libéria. Les estimations concernant la mortalité infantile varient entre 114 et 157 pour 1 000 naissances vivantes. Le pourcentage des enfants de moins de 2 ans vaccinés contre la poliomyélite et contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DCT) est passé de 80 % en 1987 à environ 20 % en 1997. Un tiers de la population avait accès à des services de santé modernes avant 1987. Cette proportion est tombée à 10 % pendant la guerre et n'a augmenté que partiellement depuis. En 1997, seuls sept hôpitaux sur 30 et 15 centres de santé sur 130 fonctionnaient encore au Libéria. Près de la moitié des hôpitaux et centres de santé ont ensuite été réouverts, au moins partiellement, mais beaucoup d'entre eux ont été fermés à nouveau depuis lors en raison du manque de fournitures, de personnel et de financement. Le Libéria avait 550 médecins en 1980 et en a une centaine aujourd'hui, dont 25 à peine travaillent à plein temps dans le système de santé publique. Le principal hôpital public à Monrovia, l'hôpital John F. Kennedy, a fermé ses portes en 2000. La capitale du Libéria, qui a une population de 700 000 habitants, est actuellement desservie essentiellement par l'hôpital de la Rédemption, où quatre médecins et 208 autres employés s'occupent d'environ 600 patients hospitalisés et de 10 000 malades non hospitalisés chaque mois. La plus grande partie des fournitures et des salaires et deux des quatre médecins de l'hôpital sont fournis par Médecins sans frontières Belgique.

19. Actuellement, 37 % à peine des adultes au Libéria ont terminé leurs études primaires et sont donc considérés comme alphabètes. Environ 80 % de la population vivent dans la pauvreté (avec moins de un dollar par jour), et environ la moitié de ces pauvres vivent dans la pauvreté absolue (avec moins de 0,50 dollar par jour). La moitié de la population vit essentiellement de l'agriculture de subsistance. Néanmoins, ces personnes dépendent également de l'économie monétaire pour les outils, les semences, les engrais, les moyens de transport et les médicaments. Ces produits sont achetés grâce aux modestes revenus supplémentaires tirés de la vente de denrées alimentaires, de charbon de bois et d'huile de palme, ou de travaux rémunérés. Les deux

tiers du budget du ménage moyen au Libéria servent à l'achat de denrées alimentaires. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Libéria est l'un des 18 pays du monde qui ont le niveau le plus faible de sécurité alimentaire globale.

20. Une enquête démographique sur les ménages effectuée en 1999 a montré que 19 % des ménages libériens sont dirigés par une femme. Trente pour cent des enfants vivent avec un seul de leurs parents et 20 % vivent avec d'autres personnes que leurs parents. L'enquête a en outre démontré que plus de la moitié des Libériens avaient été déplacés à l'intérieur de leur pays au moins une fois au cours des années 90. Quelque 220 000 Libériens vivent comme réfugiés dans les pays voisins et 40 000 autres ont été déplacés à l'intérieur du pays depuis le printemps 2000 en raison des

combats dans le comté de Lofa, dans le nord-ouest du Libéria.

21. L'indice du développement humain (IDH) est la mesure récapitulative la plus largement utilisée pour évaluer les conditions de vie globales des populations¹. En 1992, le Libéria avait un IDH de 0,325, et se trouvait ainsi à la cent cinquante-neuvième place sur 173 pays. Ce chiffre était similaire à la moyenne pour tous les pays d'Afrique subsaharienne en 1970 et pour les 29 pays les moins avancés du monde en 1975. En 1999, l'IDH du Libéria avait baissé jusqu'à 0,276, et le pays occupait la cent soixante-quatorzième place sur 175 pays. Le sous-développement, la guerre et l'incapacité de rétablir la stabilité politique et économique dans la période d'après-conflit ont relégué le Libéria et la Sierra Leone aux dernières places du classement de l'IDH (voir tableau).

Indicateurs sociaux comparatifs, 1999

	<i>Libéria</i>	<i>Sierra Leone</i>	<i>Guinée</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>Pays les moins avancés</i>
Espérance de vie à la naissance	42,3	37,9	46,9	46,9	48,9	51,9
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	134	182	115	102	105	104
Pourcentage d'adultes alphabètes	37	31	36	45	42	51
PIB (en millions de dollars É.-U.)	480	458	1 782	1 598	1 607	1 064
Indice du développement humain	0,276	0,252	0,394	0,420	0,464	0,435
(Classement parmi les 175 pays évalués)	(174)	(175)	(162)	(154)	(135)	(141) ^a

Sources : PNUD, Rapport sur le développement humain, 2000 et UNICEF, Analyse de la situation, 2001.

^a Le classement moyen pour la région est le plus proche de celui du pays classé cent quarante et unième sur 175 pays.

22. Les Libériens utilisent plusieurs mécanismes de survie pour faire face à ces conditions difficiles. Premièrement, étant donné que la plupart des Libériens font partie de l'une des 15 tribus du pays, les liens de soutien familial s'étendent à l'ensemble du pays et vont même au-delà des frontières nationales. En moyenne, un Libérien qui a un emploi soutient neuf autres personnes, mais il n'est pas inhabituel de trouver un employé qui soutient jusqu'à 20 personnes à charge. Deuxièmement, la plupart des Libériens dépendent essentiellement de l'agriculture de subsistance en dehors de l'économie de marché. Selon l'enquête démographi-

que sur les ménages susmentionnée, 72 % de la population s'occupent d'agriculture et d'élevage. Troisièmement, les Libériens qui vivent à l'étranger envoient depuis longtemps des fonds à leur famille au Libéria sous forme de rapatriements de salaires. Selon la Banque centrale du Libéria, les envois de fonds enregistrés par le système bancaire ont représenté au total 23,4 millions de dollars des États-Unis en 2000.

23. Malgré ces mécanismes de survie, la ténacité de la population libérienne et sa capacité de s'adapter à de nouveaux chocs économiques sont devenues très limitées. Par conséquent, il est probable que les conséquen-

ces humanitaires de tout facteur négatif supplémentaire seront plus rapides et plus vastes que dans une situation où les mécanismes de survie des communautés ont été moins mis à l'épreuve. Les groupes les plus vulnérables sont notamment les personnes déplacées, les familles dirigées par une femme, celles où personne n'a un emploi régulier, les enfants qui vivent avec les personnes autres que leurs parents, et les personnes qui vivent dans des zones où il y a des combats. Ces groupes constituent ensemble une grande partie de la population du Libéria.

IV. Les mesures imposées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1343 (2001) relative au Libéria

24. Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1343 (2001) sont de portée limitée et visent des personnes et des activités spécifiques. Les paragraphes ci-après décrivent le contexte du régime actuel de sanctions et la réaction du Gouvernement libérien concernant ces mesures.

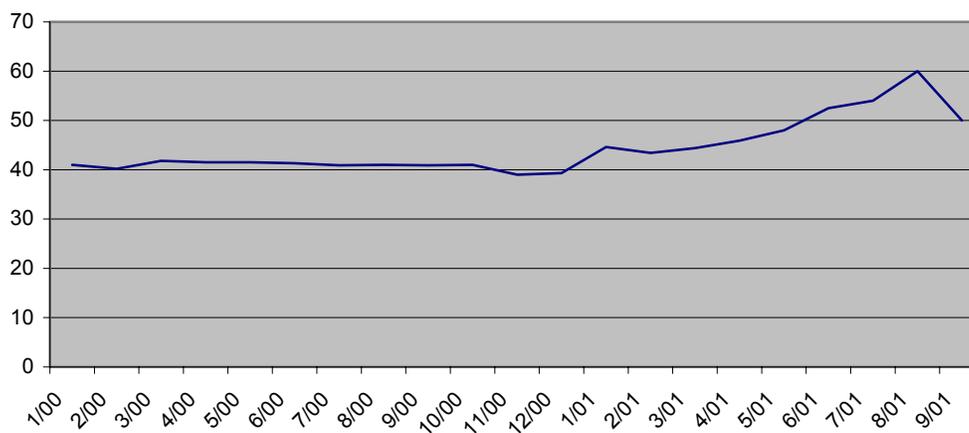
Dépréciation de la monnaie et inflation interne

25. Le taux de change du dollar libérien peut fluctuer et il n'existe aucun marché noir pour les devises étran-

gères. Entre 1997 et 2000, le taux de change était resté dans les limites de 37 à 42 dollars libériens pour 1 dollar des États-Unis et la monnaie était considérée comme l'une des plus stables parmi les pays de la région. Chaque année, en décembre et en juillet, le dollar libérien se raffermissait par rapport au dollar des États-Unis à cause de l'augmentation des rapatriements de salaires pendant les vacances.

26. Toutefois, entre décembre 2000 et août 2001, le dollar libérien s'est affaibli continuellement en raison des craintes et de la spéculation sur le marché liées à l'éventualité de l'imposition par l'ONU de sanctions contre le pays. Au cours des 10 premiers jours de janvier 2001, la valeur du dollar libérien a baissé à un taux sans précédent, en se dépréciant de 42 à 52 dollars libériens pour un dollar des États-Unis. Jusqu'en août 2001, le taux a encore baissé davantage, en passant à 60 dollars libériens pour 1 dollar des États-Unis. Toutefois, à la suite d'une injection de dollars des États-Unis par la Banque centrale du Libéria, du paiement des arriérés de salaires des fonctionnaires et d'une plus grande conviction que de nouvelles sanctions de l'ONU sont peu probables, le dollar libérien s'est raffermi en septembre 2001 et le taux a atteint le niveau de 50 dollars libériens pour un dollar des États-Unis (voir figure I).

Figure I
Valeur du dollar libérien par rapport à un dollar courant des États-Unis
janvier 2000-septembre 2001



Source : Banque centrale du Libéria.

27. Les débats sur l'imposition de sanctions contre le Libéria et leur imposition ultérieure ont entamé la confiance du public dans l'économie libérienne. Le stockage de monnaie, la fuite de capitaux et l'injection réduite de devises étrangères dans le système bancaire libérien en ont été les conséquences et ont contribué à la faiblesse du dollar libérien en 2001. La dépréciation du dollar libérien a fait augmenter les prix des biens importés, notamment le riz, les médicaments, les produits pétroliers et d'autres produits essentiels.

Assistance internationale

28. Le Libéria a été pendant longtemps un bénéficiaire favorisé de l'assistance internationale. Au cours des années 80, la plus grande partie de cette assistance était sous forme de denrées alimentaires. Pendant la plupart des années entre 1980 et 1997, l'assistance internationale a dépassé 100 millions de dollars des États-Unis par an. Toutefois, depuis 1998, il y a eu une diminution continue de l'appui des donateurs au

Libéria. L'assistance internationale a baissé de 50 à 100 millions de dollars des États-Unis par an et est passée à moins de 30 millions de dollars en 2001 (voir figure II).

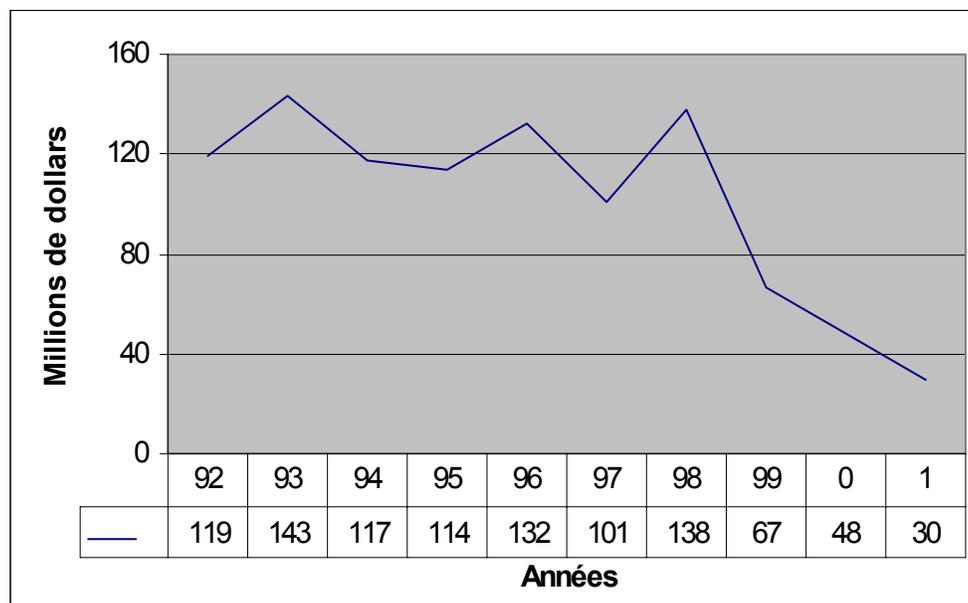
29. La conséquence de cette baisse a été une détérioration rapide de la capacité des organismes d'aide de fournir l'assistance nécessaire. Par exemple :

a) Action Aid, dont le financement pour le développement de l'agriculture rurale a été retardé pendant si longtemps que le programme n'a pas pu démarrer pendant la saison agricole de 2001;

b) Save the Children Royaume-Uni, qui a réduit son appui à 10 centres de santé au lieu de 19;

c) Médecins sans frontières Belgique, qui a perdu une grande partie de son financement bilatéral et prévoit de réduire son appui et son personnel à l'hôpital de la Rédemption à Monrovia au cours des prochains mois.

Figure II
Assistance internationale au Libéria



Sources : Rapport de l'UNICEF sur les donateurs et bilan commun de pays des Nations Unies.

30. Pour certaines de ces organisations et d'autres, les réductions de financement sont tellement importantes qu'elles envisagent de mettre fin à leurs programmes d'assistance au Libéria. Étant donné qu'il n'y a pas d'autre filet de sécurité sociale pour de nombreux Libériens, cela signifierait la perte de l'appui qui existait encore, et cela affecterait grandement leur bien-être. Les hôpitaux et les centres de santé devraient encore réduire leurs services et plusieurs établissements médicaux devraient même être fermés complètement. Les écoles devraient augmenter les frais de scolarité, ce qui réduirait encore la proportion des enfants scolarisés parmi la population. L'assistance aux personnes déplacées serait réduite, ce qui entraînerait une aggravation de leur situation et une augmentation des taux de mortalité. L'appui en vue d'améliorer l'agriculture de subsistance serait réduit, ce qui entraînerait une baisse de la productivité, ainsi qu'un accroissement de la faim et de l'insécurité alimentaire.

Réaction du Gouvernement libérien face au régime actuel de sanctions

31. Le Gouvernement libérien a monté une campagne d'information de l'opinion publique, en dénonçant le régime des sanctions des Nations Unies comme la cause du déclin de l'assistance internationale, du manque de croissance économique, de la poursuite des combats dans le comté de Lofa, de la dépréciation du dollar libérien et de l'augmentation des prix des produits de base. Cette initiative encourage le public à croire que les sanctions des Nations Unies ont pour objectif intentionnel de nuire à la population civile. Même les personnes critiques du Gouvernement libérien estiment que la campagne gouvernementale est efficace. Le Gouvernement diffuse ces informations au moyen de la radio, des journaux et d'affiches dans l'ensemble du pays.

32. La campagne antisancions du Gouvernement libérien affecte également les conditions opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies et des autres organismes internationaux, et soulève des préoccupations au sujet de la sécurité des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies.

V. Les incidences que d'éventuelles sanctions supplémentaires des Nations Unies pourraient avoir sur le Libéria

33. Comme il est dit plus haut au paragraphe 5, le présent rapport évalue les incidences que pourraient avoir d'éventuelles sanctions frappant les secteurs suivants :

- a) La filière bois;
- b) La production et l'exportation de caoutchouc;
- c) Le registre maritime libérien.

A. Les incidences d'éventuelles sanctions visant la filière bois libérienne²

34. L'interdiction des exportations de bois libérien entraînerait probablement la disparition d'emplois relativement bien payés, dont le nombre pourrait aller jusqu'à 10 000. Étant donné qu'on compte en moyenne neuf personnes à charge par salarié et que ce nombre est sans doute plus élevé dans une branche d'activité relativement prospère comme la filière bois, on peut s'attendre à ce qu'entre 90 000 et 95 000 personnes perdent leurs principaux moyens de subsistance.

35. Le manque à gagner des travailleurs de la filière, qu'on évalue à 10 millions de dollars par an, aurait certainement des retombées sur d'autres travailleurs tant du secteur officiel que du secteur informel, et notamment sur ceux qui assurent l'approvisionnement des communautés forestières en vêtements, alimentation et matériaux de construction. Étant donné la situation économique très faible du Libéria, un petit nombre seulement des nouveaux chômeurs de la filière bois auraient des chances de trouver un autre emploi. Beaucoup d'autres essaieraient probablement de pratiquer une agriculture de subsistance avec leur famille ou leurs voisins, et d'autres encore chercheraient à émigrer vers les pays voisins pour y trouver du travail.

36. Selon la *2000 Economic Review* établie par le Programme des Nations Unies pour le développement, la filière bois du Libéria a apporté 7,7 millions de dollars des États-Unis en droits, taxes et redevances à l'État en 2000, soit environ 9 % du budget national. Si ces recettes devaient disparaître, il est probable que tous les chapitres du budget libérien en souffriraient. En outre, l'impôt sur le revenu risquerait d'être majoré, les arriérés de salaire se multiplieraient, les prix des importations augmenteraient et de nouveaux impôts seraient probablement prélevés sur les petits négociants et les étrangers.

37. En août 2001, le Gouvernement libérien a annoncé que 7,5 millions de dollars des États-Unis de recettes provenant de la filière bois seraient affectés au développement rural des comtés locaux. Dans la foulée, le Gouverneur du comté de Maryland a annoncé qu'une partie de ces fonds serait employée à la remise en état du collège local. Même s'il n'est pas certain que ce projet sera effectivement réalisé, il est vraisemblable que si des mesures internationales frappant le bois libérien sont adoptées, elles seront accusées d'avoir empêché la réalisation du projet.

38. Le transport maritime et une usine de contreplaqué en cours de construction dans le port de Buchanan sont deux activités secondaires directement liées à la filière bois. L'exportation de bois constitue la principale activité commerciale de trois des quatre ports du pays. L'arrêt des expéditions de bois ferait disparaître la plupart des emplois correspondants et imposerait aux ports une diminution considérable de leurs enlèvements. Elle réduirait aussi les crédits disponibles pour l'entretien de ces ports et pèserait sur leurs activités économiques secondaires.

39. Les entreprises forestières fournissent des services sanitaires et scolaires à leurs employés, aux familles de ces derniers et aux communes dans lesquelles elles sont établies. L'interdiction des exportations de bois entraînerait une diminution ou une suppression de ces services. La société OTC, par exemple, a remis en état et rouvert l'hôpital du port de Buchanan et contribue à hauteur de 30 000 dollars des États-Unis par mois à son fonctionnement. L'hôpital public de Buchanan étant resté pour l'essentiel fermé depuis la guerre, celui de l'OTC est devenu le plus grand établissement médical de la région. L'arrêt des activités de la société OTC entraînerait probablement la fermeture de son hôpital, à moins que l'on ne trouve un moyen de financer son fonctionnement.

40. Les entreprises forestières construisent et entretiennent également la plupart des routes dans les régions reculées du Libéria. Une interdiction de leurs activités aurait des incidences sur l'entretien et la construction de ce genre de routes, et par conséquent sur l'accès par la desserte routière des communautés des zones rurales isolées.

41. Une interdiction qui frapperait seulement quelques entreprises forestières libériennes – ce qui est l'une des options à la disposition du Conseil – aurait probablement des incidences moins graves que celles

évoquées plus haut. Mais, elle susciterait probablement une nouvelle activité économique consistant à transférer les grumes des registres des entreprises visées par l'interdiction aux registres des entreprises non visées et à en modifier le marquage. C'est ainsi l'ensemble de la filière bois qui serait compromis, avec pour résultat une commercialisation plus difficile du bois libérien, une baisse des prix payés aux autres producteurs de bois libérien et, par conséquent, une baisse de la production des entreprises de la filière non visées par les sanctions.

B. Les incidences d'éventuelles sanctions visant le secteur libérien du caoutchouc

42. Des sanctions internationales frappant le caoutchouc libérien toucheraient directement un plus grand nombre de Libériens que des sanctions sur la filière bois. Parmi les quelque 20 000 personnes employées par les principaux producteurs de caoutchouc du Libéria (Firestone à Margibi, la Liberia Agriculture Company à Sinoe, Guthrie à Bomi), beaucoup perdraient leur emploi et les 5 000 à 10 000 petits propriétaires de plantations, qui dépendent eux aussi des grands producteurs, seraient réduits au même sort. Comme beaucoup de ces travailleurs vivent dans des colonies permanentes installées sur les plantations, ils auraient probablement plus de difficulté que leurs homologues de la filière bois à trouver un autre emploi ou d'autres moyens de subsistance. Si les 25 000 travailleurs du caoutchouc ont neuf personnes à charge chacun, ce sont au total 225 000 personnes qui seraient directement touchées par des mesures frappant le caoutchouc libérien.

43. La filière bois et le secteur du caoutchouc acquittent un montant similaire de salaires et de contributions fiscales. Si le caoutchouc devait être frappé de sanctions, la diminution des recettes fiscales de l'État en provenance de ce secteur pourrait par conséquent avoir des effets directs et indirects semblables à ceux décrits plus haut au paragraphe 36.

C. Les incidences d'éventuelles sanctions visant le registre maritime libérien

44. Le Bureau libérien des affaires maritimes (Liberian Bureau of Maritime Affairs) gère un registre maritime de navires de commerce. Les 1 600 navires battant

pavillon libérien font de ce registre le deuxième du monde. En 2000, Le Bureau a reversé 18 millions de dollars des États-Unis au Gouvernement libérien, soit 20 % du budget national.

45. Le Bureau libérien des affaires maritimes emploie moins de 100 Libériens et la plupart de ses activités sont conduites à partir de bureaux situés à l'étranger. D'éventuelles mesures frappant le registre maritime libérien devraient par conséquent n'avoir que peu d'incidences directes sur la population. La plupart des membres du personnel du Bureau ont fait des études et justifient de connaissances et de compétences techniques spécialisées. La majorité d'entre eux trouveraient probablement un autre emploi ou pourraient émigrer pour chercher à l'étranger un travail dans le secteur maritime.

46. De même, on ne prévoit guère d'effets directs sur les transports maritimes à destination ou en provenance du Libéria. Toutefois, étant donné le nombre élevé des navires inscrits au registre maritime libérien, d'éventuelles mesures adoptées contre celui-ci entraîneraient de vastes et importantes conséquences pour le secteur international du transport maritime. Ces mesures compromettraient également les recettes du Gouvernement évoquées plus haut. Comme les revenus du Bureau représentent la source la plus abondante et la plus stable de financement pour le Gouvernement libérien, les effets d'un manque à gagner dans ce domaine seraient encore plus prononcés que les effets prévus en cas de sanctions visant la filière bois ou le secteur du caoutchouc.

VI. Observations

47. L'économie libérienne dépend à un degré élevé de ses exportations de produits primaires traditionnels et elle est encore très vulnérable en raison de l'instabilité politique et économique qui prévaut. Toute mesure frappant cette économie déjà affaiblie aurait probablement des incidences fâcheuses sur l'emploi, les services sociaux et les recettes de l'État. Un renforcement du régime actuel de sanctions risque également d'aggraver les effets négatifs sur la situation financière, avec une baisse des taux de change, une hausse du prix de certains produits essentiels, une diminution de l'épargne et une fuite accélérée des capitaux. Ces facteurs aggravants supplémentaires et leurs conséquences toucheraient particulièrement les couches les plus vul-

nérables de la population libérienne, dont les ressources et les moyens de survie sont presque épuisés.

48. Si le Conseil décide d'adopter des sanctions supplémentaires, il voudra peut-être envisager de créer un mécanisme chargé d'en évaluer régulièrement les incidences sur la situation humanitaire et économique du Libéria. Cela permettrait au Conseil d'éviter des retombées négatives non intentionnelles sur la population libérienne et aider à réfuter certaines conceptions erronées du régime des sanctions et de ses objectifs.

Notes

¹ L'IDH est un indice composite comprenant quatre variables : la longévité, représentée par l'espérance de vie à la naissance; l'éducation et la fourniture de services éducatifs, représentées par l'alphabétisation des adultes et les taux de fréquentation scolaire; et le niveau de vie, représenté par le PIB réel par habitant (exprimé en parité de pouvoir d'achat).

² Coupes et reboisement peuvent avoir des incidences importantes sur la viabilité de la filière bois et sur l'écosystème libérien, mais il n'entraîne pas dans le mandat ni dans les compétences des auteurs de la présente évaluation d'étudier et de commenter ces questions à long terme.

